

Marcours caricaturiste de la participation étudiante (13.5.11)

Dans le cadre de la concertation des étudiants pour la modification de l'actuel décret sur la représentation étudiante, la Fédération des Etudiants Francophones souhaite réagir aux articles publiés dans La Libre Belgique et le Soir de ce jour.

La FEF comprend le ministre Marcourt lorsqu'il explique vouloir un nouveau décret encore plus démocratique. La FEF souhaite d'ailleurs augmenter le taux de participation des étudiants aux élections de leur Conseil étudiant ainsi que le taux d'engagement au sein du mouvement étudiant. **Mais ce que le ministre omet de dire, c'est qu'en imposant ce décret contre l'avis des étudiants, cette méthode est en elle-même anti-démocratique ! C'est un scandale de prétendre améliorer la participation étudiante à tous les niveaux, dans un calendrier si restreint.**

La période, imposée par le Ministre, est peu propice aux discussions. Les étudiants sont en blocus, bientôt en examens. Pourquoi ce souhait de le passer maintenant et si vite ? Si vraiment, il voulait augmenter la participation étudiante, il proposerait cela en janvier afin d'avoir le temps d'en discuter. Ce décret est pris à la va-vite, dans une situation d'urgence afin de le faire passer avant les vacances parlementaires. Avec comme conséquence, un décret bâclé et de mauvaise qualité. Cette situation révèle l'amateurisme du Ministre qui ne connaît toujours pas son portefeuille. **Sous prétexte que les organisations étudiantes reçoivent des fonds publics, le Ministre se veut juge de leur pouvoir représentatif.** Est-il normal qu'un patron prendre des décisions pour le syndicat de salariés au sein de son entreprise ? Non.

Pour empêcher la création d'**un décret Frankenstein**, la FEF a développé ses propres pistes de réflexion pour améliorer le décret participation. Tout d'abord, il faut nous donner le temps de la réflexion. Si, comme c'est le cas en l'espèce, le travail est bâclé, le décret sera inapplicable. Par souci des étudiants et de leurs représentants, **ce décret doit être discuté de manière concertée et participative** avec les organisations étudiantes.

La FEF est prête à en discuter le temps qu'il faudra. Pour le décret participation de 2003, deux ans de discussions avec les partenaires, tel qu'Elio di Rupo, avaient été nécessaires afin d'aboutir à un accord. Si pour ce faire, **l'Unecof doit encore être reconnue pendant un an alors qu'elle est en-dessous des critères, la FEF est prête à l'accepter pour débattre dans un cadre serein et démocratique.**

La FEF invite donc tous les partis démocratiques, soucieux d'un mouvement étudiant libre et participatif, à prendre position sur cette question.
